

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

22/07/06  
N° 06

**DATE DE CONVOCATION :**

30 JUIN 2022

**DATE D’AFFICHAGE :**

30 JUIN 2022

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 13

Votants : 21

L’an deux mille vingt-deux, le six juillet, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

**Étaient absents excusés :**

Aurélié CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,  
Jean-Louis CECCANTI donne procuration à Anne-Marie GARNIER,  
Annie COSME donne procuration à Christophe GOUSSÉ,  
Sylvie HÉRON donne procuration à Viviane GROUARD,  
Christian JONCHERAY donne procuration à Christelle DEROYE,  
Magalie LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET,  
Karine NÉEL donne procuration à Jennifer DIOT,  
Laëtitia ROSSI donne procuration à Jean COCHIN,  
Julie HEUZARD,  
Lucas JUIGNÉ,

**Secrétaire :** Alain GALLET

**OBJET : Attribution d’une bourse culturelle et sportive aux enfants Marollais**

Par délibération du 30 juin 2021, le Conseil Municipal a décidé d’attribuer une bourse culturelle et sportive d’un montant de 100 € à l’ensemble des enfants Marollais scolarisés sur la Commune de la petite section jusqu’au CM2, qu’ils soient inscrits à l’école publique ou privée.

Cette aide financière a pour principal objectif d’encourager les enfants dans la pratique d’activités diversifiées et épanouissantes,

Il est donc proposé au Conseil Municipal, pour l’année scolaire 2022-2023 de reconduire l’attribution d’une bourse culturelle et sportive d’un montant de 100 € à l’ensemble des enfants Marollais scolarisés sur la Commune de la petite section jusqu’au CM2.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTÉ** à l'unanimité des membres présents et représentés de reconduire l'attribution d'une bourse culturelle et sportive d'un montant de 100 € à l'ensemble des enfants Marollais scolarisés sur la commune de la petite section jusqu'au CM2.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le six juillet deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,  
Maire,

Publiée par voie électronique  
le 20 juillet 2022